

## Ouverture de la déchèterie de Saint-Gilles / Générac le 2 janvier 2025 !

**Lundi 23 décembre 2024 – Nîmes Métropole. Dès le 2 janvier 2025, la déchèterie de Saint-Gilles / Générac ouvre ses portes ! Rdv chemin des Cassagnes à Saint-Gilles ! Elle sera ouverte du lundi au dimanche de 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30. Elle permettra aux usagers de déposer plus simplement et en toute sécurité leurs déchets.**

*« Cette déchèterie sera la plus vertueuse et moderne de Nîmes Métropole, d'un point de vue technique mais aussi environnemental. »* précisent Franck Proust, président de Nîmes Métropole et Bernard Angelras, vice-président délégué à l'Environnement, à la Collecte et au traitement des déchets. Avant de préciser *« Au travers notre plan pluriannuel d'investissements, Nîmes Métropole continue à investir massivement dans nos équipements, avec notamment la poursuite de la modernisation de nos déchèteries, l'achat de compacteurs ou encore les études pour 2025 de réhabilitation des déchèteries d'Ancienne Motte et de Saint-Césaire sur la ville de Nîmes »*.

Tous les usagers de Nîmes Métropole muni d'un badge d'accès pourront s'y rendre pour déposer leurs déchets. En plus des matériaux habituels, cette nouvelle installation permettra également de valoriser les articles de sports et de loisirs ou encore les articles de bricolage et de jardinage.

Plus encore, dans le cadre de sa démarche de réduction des déchets et de lutte contre le gaspillage, Nîmes Métropole ouvre un « espace réemploi », où les usagers pourront désormais déposer des objets dont ils n'ont plus besoin et qui pourraient être utiles à d'autres personnes.

Vous voulez accéder à cette nouvelle déchèterie, si vous n'avez pas encore fait votre demande de badge, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Faire votre demande sur [MonServiceDéchets.com](https://monservicedechets.com)
- Faire votre badge directement sur la déchèterie durant le mois de janvier

Pour cela vous devrez être muni :

- de la carte grise de votre véhicule
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- d'une pièce d'identité